



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

La loi américaine «Patriot Act » et SNC TEC LES MÉTALLOS OBTIENNENT DES GARANTIES

St-Jovite, 1^{er} juin 2006. Devant les impacts négatifs de la loi américaine « Patriot Act » sur la vie privée des travailleurs et travailleuses chez SNC TEC au Québec, le Syndicat des Métallos (FTQ) a obtenu des engagements formels de la direction de la compagnie pour le respect intégral de la loi québécoise sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et la Charte des droits et libertés. « Les dirigeants de la compagnie SNC TEC et de General Dynamics se sont engagés à signer une lettre d'entente précisant qu'aucun dossier ne sera transmis au gouvernement américain », a déclaré Michel Arsenault, directeur québécois du Syndicat des Métallos (FTQ).

Les modalités seront négociées dans les jours qui suivent. Cette lettre d'entente devra être annexée à la convention collective actuelle qui se termine en 2008. « L'employeur actuel et l'acheteur américain reconnaissent que le Canada est un pays souverain et qu'il serait inacceptable que les Canadiens et les Québécois ne soient pas protégés par leurs propres lois », a poursuivi Donald Noël, permanent.

« Nous sommes très heureux du travail accompli par notre syndicat. Nos membres étaient très inquiets depuis la parution de plusieurs articles dans le journal La Presse. Comme toutes les Québécoises et tous les Québécois, nous sommes profondément attachés à nos lois qui protègent nos droits et libertés », ont indiqué Martin Jacques et Andrée Ducharme, respectivement président des travailleurs et travailleuses de la production et présidente des employés et employées de bureau.

L'usine de la compagnie SNC TEC à Le Gardeur et celle au champ de tir de Nicolet emploient 1100 travailleurs et travailleuses.

(30)

Pour informations : Michel Arsenault, Syndicat des Métallos (FTQ), (514)850-2240
Donald Noël, Syndicat des Métallos (FTQ), (514) 944-9406